



Championnats du monde de World Athletics Pékin 2027

Système de qualification

Introduction

World Athletics est chargée d'établir le système de qualification et les minima applicables à la participation des athlètes aux Championnats du monde de World Athletics Pékin 2027. Le présent système de qualification définit les conditions et modalités selon lesquelles les athlètes peuvent devenir admissibles à une sélection par leur fédération membre afin de concourir sous les couleurs de leur équipe nationale lors des championnats. L'admissibilité à une sélection demeure en toutes circonstances subordonnée au respect des Règles sur les conditions d'admission de World Athletics ([accessibles en cliquant ici](#)), lesquelles couvrent notamment les situations dans lesquelles les athlètes ne doivent faire l'objet ni d'une suspension en cours ni d'une déclaration d'inéligibilité, les conditions applicables aux athlètes de sexe biologique féminin souhaitant participer dans la catégorie féminine, ainsi que les demandes ou décisions relatives à un changement d'allégeance afin de représenter une autre fédération membre. Les règles et règlements de World Athletics s'appliquent donc à l'admissibilité des athlètes à participer aux Championnats du monde de World Athletics Pékin 2027, sans pour autant régir les décisions de sélection prises par les fédérations membres aux fins de leur représentation lors des championnats.

Le système de qualification et les minima déterminent uniquement l'admissibilité des athlètes à une sélection et peuvent s'inscrire dans le cadre plus large des politiques et procédures de sélection de chaque fédération membre. La sélection finale des athlètes appelés à représenter une fédération membre relève de la responsabilité exclusive de celle-ci et demeure régie par ses propres politiques et procédures de sélection. Les politiques de sélection des fédérations membres peuvent prendre en considération divers facteurs, notamment, sans s'y limiter, les minima de qualification, le classement mondial, la régularité des performances, les performances réalisées lors des sélections nationales, l'état de forme des athlètes ainsi que les considérations stratégiques relatives à l'équipe.

Il incombe également aux fédérations membres de procéder à l'engagement des athlètes dans le Système d'inscription et d'engagement aux événements de World Athletics dans les délais prescrits, y compris de l'identification anticipée et du pré-engagement des athlètes ayant satisfait aux exigences de qualification énoncées dans le présent document. Les fédérations membres doivent tenir compte des périodes et échéances prévues dans le présent document lorsqu'elles prennent leurs décisions de sélection ou organisent leurs sélections nationales, et veiller à ce qu'une procédure équitable permette aux athlètes de contester ces décisions. Toute question ou tout différend relatif à la sélection ou à la non-sélection d'un athlète devra dès lors être traité conformément aux politiques et procédures de sélection de la fédération membre concernée.

Le présent document doit être lu conjointement avec l'ensemble des circulaires officielles adressées par World Athletics aux fédérations membres concernant le système de qualification détaillé, les minima et les principales échéances applicables aux Championnats du monde de World Athletics Pékin 2027.

Conditions d'engagement

- **Épreuves individuelles**
Chaque fédération membre pourra participer avec un maximum de trois athlètes qualifiés (quatre dans le cas d'une invitation privilégiée) dans chaque épreuve, sous réserve des dispositions ci-dessous. Un quatrième athlète qualifié (un cinquième dans le cas d'une invitation privilégiée) pourra être engagé comme réserve.
- **Épreuves de relais**
Chaque fédération membre pourra engager une équipe qualifiée dans chaque épreuve de relais, sous réserve des dispositions ci-dessous. Un total de six athlètes pourra être engagé. Pour les relais 4x100m et 4x400m masculins et féminins, ceux-ci devront inclure les athlètes engagés dans l'épreuve individuelle correspondante (100m et 400m).

- **Athlètes non qualifiés**

Les fédérations membres qui ne disposent :

- d'aucun athlète homme et/ou d'aucune athlète femme qualifiés au titre des minima (voir ci-dessous) ;
- d'aucun athlète homme et/ou d'aucune athlète femme qualifiés au classement mondial ;
- d'aucune équipe de relais qualifiée ;

pourront engager un athlète homme non qualifié OU une athlète femme non qualifiée dans une épreuve individuelle des Championnats du monde de World Athletics Pékin 2027, à l'exception des concours (voir les deux paragraphes suivants), des épreuves combinées, du 10 000m et du 3000m steeple.

Les fédérations membres dont le meilleur athlète excelle dans un concours pourront soumettre à World Athletics le nom de l'athlète qu'elles souhaiteraient engager, accompagné de sa meilleure performance réalisée durant la période de qualification. Les délégués techniques décideront d'accepter ou non cet engagement et pourront, à cette fin, solliciter l'avis de l'association continentale concernée. Si le pays hôte ne dispose pas d'un athlète qualifié dans une épreuve, ni d'une équipe de relais qualifiée, il pourra engager un athlète, ou une équipe de relais, dans cette épreuve, étant entendu que, pour les épreuves combinées et les concours, cet engagement demeurera soumis à l'approbation des délégués techniques.

Les athlètes non qualifiés seront ajoutés au nombre cible d'athlètes qualifiés dans chaque épreuve. Lorsque l'approbation des délégués techniques est requise, la priorité sera accordée aux athlètes occupant la meilleure position au classement mondial à la date limite de dépôt des demandes, lesquelles devront être adressées à teamservices@worldathletics.org :

- **26 avril 2027** pour le marathon
- **16 août 2027** pour les épreuves de marche et les concours

- **Catégories d'âge**

Athlètes de moins de 16 ans – Aucun athlète âgé de moins de 16 ans au 31 décembre 2027 (né en 2012 ou après) ne pourra être engagé.

Systeme de qualification : critères

- **Généralités**

Le système de qualification reposera principalement sur une combinaison de minima et du classement mondial. Environ 40 % des athlètes devraient se qualifier au titre des minima et 60 % au titre du classement mondial.

- **Période de qualification applicable aux minima et au classement mondial**

Pour le marathon : 18 mois, du 3 novembre 2025 au 2 mai 2027 à minuit, quel que soit le fuseau horaire.

Pour le 10 000m, le marathon marche, le semi-marathon marche, les épreuves combinées et les relais : 18 mois, du 23 février 2026 au 22 août 2027 à minuit, quel que soit le fuseau horaire.

Pour toutes les autres épreuves : du 23 août 2026 au 22 août 2027 à minuit, quel que soit le fuseau horaire. Les règles et périodes de classement actuellement en vigueur pour chaque épreuve s'appliqueront au classement mondial.

- **Qualification dans les épreuves individuelles**

Les athlètes pourront se qualifier de l'une des quatre manières suivantes :

- en réalisant les **minima** durant la période de qualification, conformément aux critères détaillés ci-dessous ;
- sur la base de la **position** obtenue dans les compétitions désignées, comme suit :
 - les champions continentaux dans toutes les épreuves individuelles, à l'exception des marathons, à condition qu'aucun athlète qualifié de la même région continentale ne soit engagé dans la même épreuve. La fédération membre du champion continental demeurera compétente en dernier ressort pour engager ou non l'athlète, sur la base de ses propres critères de sélection. Voir les conditions supplémentaires spécifiques ci-dessous, sous la rubrique « Champions continentaux ».

Championnats du monde de World Athletics Pékin 2027

- les cinq premiers arrivants des marathons à label de platine organisés durant la période de qualification ainsi que les vainqueurs des marathons à label d'or organisés en 2027, jusqu'au 2 mai 2027.
- **par invitation privilégiée** en qualité de :
 - champion du monde en titre de 2025
 - vainqueurs du Championnat Ultimate de World Athletics 2026
 - vainqueur des éditions 2026 :
 1. du Circuit mondial de marche, afin de participer au semi-marathon marche OU au marathon marche
 2. du Circuit mondial des épreuves combinées
 3. auteur de la meilleure performance au marteau, sur la base du résultat, dans le cadre du Circuit continental
- vainqueur de la Ligue de diamant 2027
Si deux athlètes ou plus d'un même pays sont admissibles à une invitation privilégiée dans la même épreuve, un seul d'entre eux pourra être engagé au titre de cette invitation privilégiée. Si, du fait de ce critère, une fédération membre compte quatre athlètes dans une même épreuve, les quatre seront autorisés à concourir.
- sur la base de la **position obtenue au classement mondial** à l'issue des périodes de classement respectives. En cas d'égalité, les athlètes ayant obtenu le meilleur score de performance suivant prévaudront. Les scores de performance sont calculés sur la base des éléments suivants du système de classement mondial de toutes les performances d'athlétisme : les résultats mesurés des athlètes (points de résultat) et le classement obtenu lors des compétitions (points de classement). Des informations complémentaires relatives au classement mondial et au score de performance sont disponibles [à la page suivante](#).

World Athletics tiendra une liste régulièrement mise à jour de la situation des qualifications (« *Road to Beijing*») pour chaque épreuve en amont des championnats du monde de World Athletics. Celle-ci sera publiée en temps utile dans la rubrique Statistiques (« *Stat Zone*») du site Internet de World Athletics (www.worldathletics.org/stats-zone).

Processus de classement individuel des athlètes (les dates applicables aux marathons figurent entre parenthèses)

- À l'issue de la période de qualification, sur la base des nombres cibles, World Athletics déterminera, pour chaque épreuve :
 - le nombre d'athlètes qualifiés au titre des minima, étant précisé qu'en cas d'égalité pour la dernière place qualificative, tous les athlètes à égalité seront qualifiés. Toutefois, l'incidence résultant de ces égalités entraînera une réduction du nombre d'athlètes qualifiés grâce au classement mondial ;
 - le nombre d'athlètes qualifiés sur la base de leur position d'arrivée dans les compétitions désignées ;
 - les invitations privilégiées retenues ;
 - les athlètes ensuite qualifiés sur la base de leur position au classement mondial afin de compléter le nombre cible dans chaque épreuve ;
 - les athlètes occupant les positions suivantes au classement mondial.
- La liste des athlètes qualifiés admissibles à une sélection par leur fédération membre sera publiée le 5 mai 2027 pour le marathon et le 25 août 2027 pour toutes les autres épreuves. La publication de la liste des athlètes qualifiés ne devra ni être interprétée ni être considérée comme constituant une « sélection » d'un athlète par World Athletics ou comme un motif justifiant la non-sélection d'un athlète. Les fédérations membres devront confirmer leur sélection d'athlètes conformément à leurs politiques et procédures de sélection.
- Les fédérations membres seront invitées à soumettre leurs pré-engagements au plus tard le 27 août 2027 (7 mai 2027 pour le marathon), à minuit, heure de Monaco, et à inclure, en plus

des athlètes qualifiés, les athlètes suivants au classement mondial qu’elles pourraient souhaiter engager. La soumission des pré-engagements correspond, en pratique, aux athlètes envisagés par la fédération membre aux fins de sélection.

- En cas de forfaits après la soumission des pré-engagements, sur la base des informations soumises par la fédération membre, World Athletics identifiera les athlètes suivants au classement mondial susceptibles d’être proposés par la fédération membre. World Athletics en informera la fédération membre concernée au plus tard le 8 mai 2027 pour les marathons et, pour toutes les autres épreuves, le 28 août 2027 à minuit, heure de Monaco.
 - Pour les marathons, si World Athletics a connaissance de forfaits au plus tard le 22 août 2027, elle réattribuera ces places, sous réserve de la confirmation de sélection par la fédération membre, uniquement aux athlètes suivants les mieux classés qui auront été pré-engagés au plus tard le 7 mai 2027.
 - Les fédérations membres devront examiner et acter leurs engagements définitifs au plus tard à la date limite d’engagement du 30 août 2027, à minuit, heure de Monaco.
- **Qualification dans les épreuves de relais**
 - Les équipes de relais pourront se qualifier de l’une des deux manières suivantes :
 - figurer parmi les douze premières équipes classées aux **Relais mondiaux de World Athletics Gaborone 26**.
 - figurer parmi les équipes les mieux classées à l’issue de la période de qualification afin de compléter les quatre places restantes. Aux fins du classement, les résultats des courses de relais ne seront valables qu’à condition d’avoir été obtenus dans le cadre d’une compétition organisée conformément aux réglementations de World Athletics et à laquelle auront participé au moins deux équipes internationales différentes représentant au moins deux pays. En cas d’égalité, les résultats seront départagés au millième. Si l’égalité persiste, la meilleure performance réalisée lors des Relais mondiaux prévaudra.
 - **Qualification par le classement pour les relais**
 - À l’issue de la période de qualification, soit le 22 août 2027, et une fois connues les équipes de relais qualifiées lors des Relais mondiaux de World Athletics 2026, World Athletics identifiera les équipes qualifiées sur la base de leur position dans les listes des meilleures performances de World Athletics, au regard des meilleures performances réalisées durant l’ensemble de la période de qualification.
 - Dans les 48 heures suivant la clôture de la période de qualification, World Athletics informera les fédérations membres concernées par email à leur adresse électronique World Athletics (xxx@mf.worldathletics.org) et les réponses devront parvenir dans un délai de 24 heures.
 - En cas de refus, d’annulation ou d’absence de réponse, l’équipe de relais admissible suivante sera identifiée et invitée. Le processus d’invitation prendra fin le 27 août 2027 à minuit, heure de Monaco.
 - Toute équipe du pays hôte non qualifiée n’occupera pas de place de quota.

Nombre cible d’athlètes / équipes par épreuve

(sans compter les athlètes non qualifiés)

Épreuve	Nombre cible
100m	48
200m, 400m	48
800m	56
1500m	56
3000m steeple	36
5000m	42

10 000m	27
100m haies, 110m haies, 400m haies	40
Concours	36
Épreuves combinées	24
Marathon	100
Semi-marathon marche	50
Marathon marche	50
Relais	16

Minima

Hommes	Épreuve	Femmes
9"95	100m	10"96
20"07	200m	22"45
44"45	400m	50"00
1'43"00	800m	1'57"50
3'30"00	1500m	3'58"00
12'50"00	5000m / 5km route	14'36"00
26'48"00	10 000m / 10km route	30'40"00
2h06'00	Marathon	2h23'20
8'08"00	3000m steeple	9'06"50
13"18	110m haies / 100m haies	12"60
48"00	400m haies	54"00
2,30 m	Saut en hauteur	1,96 m
5,90 m	Perche	4,75 m
8,25 m	Saut en longueur	6,86 m
17,35 m	Triple saut	14,40 m
21,50 m	Lancer du poids	19,30 m
67,20 m	Lancer du disque	64,50 m
78,30 m	Lancer du marteau	74,00 m
85,50 m	Lancer du javelot	63,40 m
	Heptathlon	6550
8620	Décathlon	
1h23'00	Semi-marathon marche	1h33'10
3h01'00	Marathon marche	3h28'00
12 premiers aux Relais mondiaux de World Athletics + 4 des listes des meilleures performances	4x100m	12 premiers aux Relais mondiaux de World Athletics + 4 des listes des meilleures performances
12 premiers aux Relais mondiaux de World Athletics + 4 des listes des meilleures performances	4x400m	12 premiers aux Relais mondiaux de World Athletics + 4 des listes des meilleures performances
12 premiers aux Relais mondiaux de World Athletics + 4 des listes des meilleures performances	Relais mixte 4x100m	12 premiers aux Relais mondiaux de World Athletics + 4 des listes des meilleures performances
12 premiers aux Relais mondiaux de World Athletics + 4 des listes des meilleures performances	Relais mixte 4x400m	12 premiers aux Relais mondiaux de World Athletics + 4 des listes des meilleures performances

Conditions de validité des performances aux fins de qualification pour la sélection

- Toutes les performances doivent être réalisées lors de compétitions organisées ou autorisées par World Athletics, ses associations continentales ou ses fédérations membres nationales, et conduites conformément aux règles et règlements de World Athletics, y compris les Règles de compétition et les Règles techniques.
- Dans le cas des compétitions bénéficiant d'un permis national, outre le respect des dispositions ci-dessus, toutes les performances doivent être réalisées lors d'une compétition pour laquelle une demande d'inscription au calendrier général a été soumise au préalable à World Athletics via la plateforme établie à cet effet. La liste de ces compétitions sera publiée dans le calendrier général ([accessible en cliquant ici](#)).
- Aux fins des minima, toutes les performances doivent être réalisées lors d'une compétition relevant de la catégorie C ou d'une catégorie supérieure du classement mondial. Les seules exceptions concernent les performances de course sur route, marathon, 10km et 5km, qui pourront également être réalisées lors de courses sur route à label World Athletics, catégorie E. Les performances réalisées lors de compétitions de catégories inférieures demeureront néanmoins valables aux fins du classement mondial.
- Pour les épreuves sur piste et les concours, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - Les performances réalisées dans des classifications de compétitions mixtes dans les épreuves sur piste ne seront pas acceptées. Exceptionnellement, conformément à la règle 9.4.1 des Règles techniques de World Athletics, les performances réalisées au 5000m et au 10 000m lors de compétitions simultanées en stade pourront être acceptées lorsqu'il n'y avait pas suffisamment d'athlètes de l'un ou des deux sexes en compétition pour justifier l'organisation de courses distinctes et qu'aucun athlète d'un sexe n'a donné le rythme ou fourni une assistance à un athlète de l'autre sexe. Le cas échéant, les fédérations membres devront soumettre une demande spécifique au département Compétitions de World Athletics (competition@worldathletics.org), accompagnée de la documentation requise.
 - Les performances réalisées par vent favorable, ou pour lesquelles aucune mesure anémométrique n'est disponible, ne seront pas acceptées aux fins des minima, mais demeureront valables aux fins du classement mondial moyennant les ajustements appropriés. Les performances chronométrées manuellement sur 100m, 200m, 400m, 800m, 110m/100m haies, 400m haies et relais 4x100m ne seront pas acceptées.
 - Les performances réalisées sur piste courte dans les courses de 200 m et au-delà ne seront pas acceptées aux fins des minima, mais seront acceptées aux fins du classement mondial. Les performances réalisées dans des courses disputées sur une piste courte surdimensionnée, dont la longueur est supérieure à 201,2 m (220 yards) sans excéder 400 m, seront valables et reconnues comme si elles avaient été réalisées sur une piste standard de 400 m.
 - Les performances au lancer du disque aux fins des minima devront être réalisées dans l'enceinte d'une installation d'athlétisme traditionnelle, sauf approbation contraire accordée au moins un mois à l'avance par l'unité Compétition de World Athletics, mais demeureront valables aux fins du classement mondial.
- Pour les épreuves combinées, au moins l'une des conditions suivantes devra être remplie :
 - la vitesse du vent dans toute épreuve individuelle ne devra pas excéder plus de 4 mètres par seconde ;
 - la vitesse moyenne du vent, calculée en additionnant les valeurs des vitesses du vent enregistrées pour chaque épreuve individuelle, qu'elles soient positives ou négatives, puis en divisant le résultat par le nombre de ces épreuves, ne devra pas excéder 2 mètres par seconde.
- Pour les courses sur route et les épreuves de marche, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - Courses sur route (marathons, semi-marathons, 10km, 5km)
 - Les performances aux fins de qualification ne peuvent être réalisées que sur un parcours mesuré par un mesureur international de parcours sur route



Championnats du monde de World Athletics Pékin 2027

- World Athletics/AIMS de catégorie « A » ou « B », dont le certificat de mesurage date de moins de cinq ans à la date de la course.
- Aux fins des minima, la dénivellation globale entre le départ et l'arrivée ne devra pas excéder 1/1 000, soit 1 m par km.
 - Aux fins des minima sur 5km et 10km, les performances féminines réalisées dans des courses mixtes ne seront pas acceptées.
 - Aux fins du classement mondial, en cas de performances réalisées sur des parcours dont la dénivellation est supérieure à 1/1 000, une correction sera apportée aux points de résultat, des points étant déduits en fonction de la dénivellation.
 - L'adresse email de contact pour toute question relative aux parcours de marathon qualificatifs est alessio.punzi@worldathletics.org.
- Épreuves de marche
 - Les performances aux fins de qualification ne peuvent être réalisées que sur un parcours mesuré par un mesureur international de parcours sur route World Athletics/AIMS de catégorie « A » ou « B », dont le certificat de mesurage date de moins de cinq ans à la date de la course.
 - Au moins trois juges de marche World Athletics de niveau or, argent ou bronze devront officier.
 - Les performances sur piste dans toute épreuve de marche susceptible de contribuer au classement mondial seront acceptées.
 - L'adresse email de contact pour toute question relative aux compétitions de marche qualificatives est competition@worldathletics.org.

Champions continentaux

Les dispositions suivantes s'appliqueront à la qualification automatique aux championnats du monde de World Athletics, mais pas aux relais ni au marathon :

1. Le champion continental, dans chaque épreuve individuelle disputée aux championnats du monde, sera automatiquement qualifié pour les championnats du monde à condition qu'aucun autre athlète qualifié de la même région continentale ne soit engagé dans la même épreuve.
2. Le champion continental sera l'athlète ayant remporté le titre lors des derniers championnats continentaux, en 2025, 2026 ou 2027.
3. La fédération membre du champion continental demeurera compétente en dernier ressort pour engager ou non l'athlète, sur la base de ses propres critères nationaux ou de son propre système de qualification.
4. Si la fédération membre du champion continental engage l'athlète, celui-ci sera considéré comme qualifié.
5. Si le champion continental, pour quelque raison que ce soit, n'est pas engagé, sa place ne sera pas transférée à l'athlète classé deuxième et les critères et conditions du système de qualification demeureront applicables.
6. Pour les championnats continentaux ne comportant pas certaines épreuves, les associations continentales pourront organiser d'autres championnats propres à leur région continentale pour ces épreuves, dans des conditions conformes au règlement des championnats continentaux. World Athletics devra être informée de ces championnats alternatifs au moins deux mois avant la tenue de l'épreuve.

Conditions générales d'application

1. Le non-respect des délais et des engagements pourra entraîner l'adoption de mesures supplémentaires, y compris des sanctions, à l'encontre des fédérations membres par World Athletics.
2. Toutes les publications de listes découlant du présent document demeurent subordonnées à l'admissibilité de chaque athlète à participer conformément aux règles et règlements de World Athletics ([accessibles en cliquant ici](#)). Les athlètes ne doivent faire l'objet d'aucune décision disciplinaire, qu'elle soit rendue par l'Unité d'intégrité de l'athlétisme, World Athletics, le Tribunal disciplinaire et d'appel, le



Championnats du monde de World Athletics Pékin 2027

- Groupe de gestion des cas de protection, le Tribunal arbitral du sport ou leur fédération membre, suspendant, interdisant ou empêchant de toute autre manière leur participation à l'athlétisme et, par conséquent, aux Championnats du monde de World Athletics Pékin 2027.
3. À l'exception des politiques et procédures de sélection des fédérations membres, les fédérations membres ne devront en aucun cas imposer aux athlètes des conditions ou exigences supplémentaires, ni contourner de quelque manière que ce soit les conditions et critères énoncés dans le présent document ou applicables de manière générale.